

Petit-déjeuner d'information

Intendance des impôts du canton de Berne
Lundi 11 janvier 2010



Sommaire

- 1 Rétrospective / Perspectives
- 2 Nouveautés de l'année fiscale 2009
- 3 Révision de la loi sur les impôts 2011
- 4 Adaptation de l'organisation de l'Intendance des impôts
- 5 Nouveautés en matière d'impôt à la source
- 6 Réforme de l'administration décentralisée
- 7 Optimisation des médias électroniques / cyberadministration
- 8 Questions



Sommaire

1 **Rétrospective / Perspectives**

2 Nouveautés de l'année fiscale 2009

3 Révision de la loi sur les impôts 2011

4 Adaptation de l'organisation de l'Intendance des impôts

5 Nouveautés en matière d'impôt à la source

6 Réforme de l'administration décentralisée

7 Optimisation des médias électroniques / cyberadministration

8 Questions



Année fiscale 2008 : état des travaux de taxation

Etat au 31 décembre 2009

- personnes physiques traitées 85,83%
 - personnes salariées 89,40%
 - indépendants / agriculteurs 70,50%

- Objectif : 95% de taxations définitives à la date à laquelle la prochaine déclaration d'impôt devra être déposée



Développement



(électronique)

	TaxMe- Online	TaxMe- CD	Autres <small>notament Dr.Tax/PEBE</small>	Papier	Total
Décl. 2008 → janv. 2010	149 761 = 26% + 19,53%	160 779 = 27,90% - 6,08%	82 213 = 14,26% - 6,19%	183 471 = 31,84% - 6,70%	576 224
	Total par voie électronique 68,15% (+2%)				
Décl. 2007 → janv. 2009	124 366	169 473	83 951	192 754	570 544
Décl. 2006 → janv. 2008	96 272	180 634	83 525	216 431	576 862
Décl. 2005 → janv. 2007	71 615	158 262	63 839	278 683	572 399

Chiffres de la ligne info 0848 844 411 (8-12h / 13-17h)

■ Appels reçus	2009	2008
- total	326 461	298 693
- dont répondus	307 184	287 400
	= 94,10%	= 96,22%
■ Nombre maximal	2 535	2.12.2009
■ Appels répondus en moyenne par h	285	
■ Nombre minimal	139	31.12.2009 (4h)
■ Moyenne par jour	1 214	



Envoi des déclarations d'impôt 2009

■ En allemand	2009	2008	2007
- avec guide	378 909	398 457	420 172
- sans guide	172 983	150 525	123 645
	(2008 +15%; 2007 +40%)		
■ En français			
- avec guide	33 963	35 814	37 716
- sans guide	15 104	11 936	9 648
	(2008 +26,5%; 2007 +56,5%)		
■ Total	600 959	596 732	591 181
■ Envoi par courrier			
- du 6 janvier au 15 février 2010			

Ethique en matière de paiement dans le canton de Berne



Année	1 ^{re} tranche	2 ^e tranche	3 ^e tranche	DF
2004	74,19%	79,17%	82,76%	86,34%
2005	72,94%	79,50%	82,48%	85,95%
2006	74,05%	79,81%	82,97%	86,20%
2007	74,65%	80,13%	83,04%	86,37%
2008	76,75%	80,52%	83,14%	86,27%
2009	75,83%	80,12%		

1^{re} tranche 40% - 2^e tranche 70% - 3^e tranche 100%

DF = décompte final

Sommaire

1 Rétrospective / Perspectives

2 Nouveautés de l'année fiscale 2009

3 Révision de la loi sur les impôts 2011

4 Adaptation de l'organisation de l'Intendance des impôts

5 Nouveautés en matière d'impôt à la source

6 Réforme de l'administration décentralisée

7 Optimisation des médias électroniques / cyberadministration

8 Questions



Les nouveautés

- Baisse des taux d'imposition et augmentation des déductions
- Entretien des bâtiments : suppression de la pratique Dumont
- Allègement de la taxation des dividendes aussi pour l'impôt fédéral direct
- Confédération : mesures immédiates 2008 effectives pour la première fois en 2009 via une augmentation de la déduction pour les époux exerçant tous deux une activité professionnelle



Sommaire

1 Rétrospective / Perspectives

2 Nouveautés de l'année fiscale 2009

3 Révision de la loi sur les impôts 2011

4 Adaptation de l'organisation de l'Intendance des impôts

5 Nouveautés en matière d'impôt à la source

6 Réforme de l'administration décentralisée

7 Optimisation des médias électroniques / cyberadministration

8 Questions



LI 2011 : contenu de la révision

- **Mise en œuvre du droit fédéral**
 - Réforme de l'imposition des entreprises II : imposition des bénéfices de liquidation
 - Rappel d'impôts simplifié auprès des héritiers
 - Dénonciation spontanée non punissable
 - Procédure d'imposition partielle



Simplification du rappel d'impôts

- Rappel d'impôts auprès des héritiers pour trois ans uniquement (au lieu de dix)

Conditions :

- *Les héritiers ont rempli leur obligation de coopérer*
- *Les autorités fiscales n'ont pas connaissance de la soustraction d'impôt*



Dénonciation spontanée non punissable

- Dénonciation spontanée non punissable en cas de soustraction d'impôt
 - une seule fois dans une vie
 - non punissable (au lieu d'une amende correspondant à 1/5 de l'impôt soustrait)

Conditions :

- *Le contribuable remplit l'obligation de coopérer*
- *Les autorités fiscales n'ont pas connaissance de la soustraction d'impôt*



Procédure d'imposition partielle

Tribunal fédéral

- Imposition bernoise licite
- Mais quelques insuffisances :
 - Réduction pour une valeur vénale de 2 millions de francs
 - Siège obligatoirement en Suisse
 - Allègement de l'impôt sur la fortune

Modification de la pratique pour tous les cas en suspens

- Allègement uniquement pour un taux de participation de 10% (limite de 2 millions de francs ne suffit plus)
- Siège obligatoire en Suisse ne s'applique plus
- Pas d'allègement de l'impôt sur la fortune

Allègements fiscaux (révision 2011)

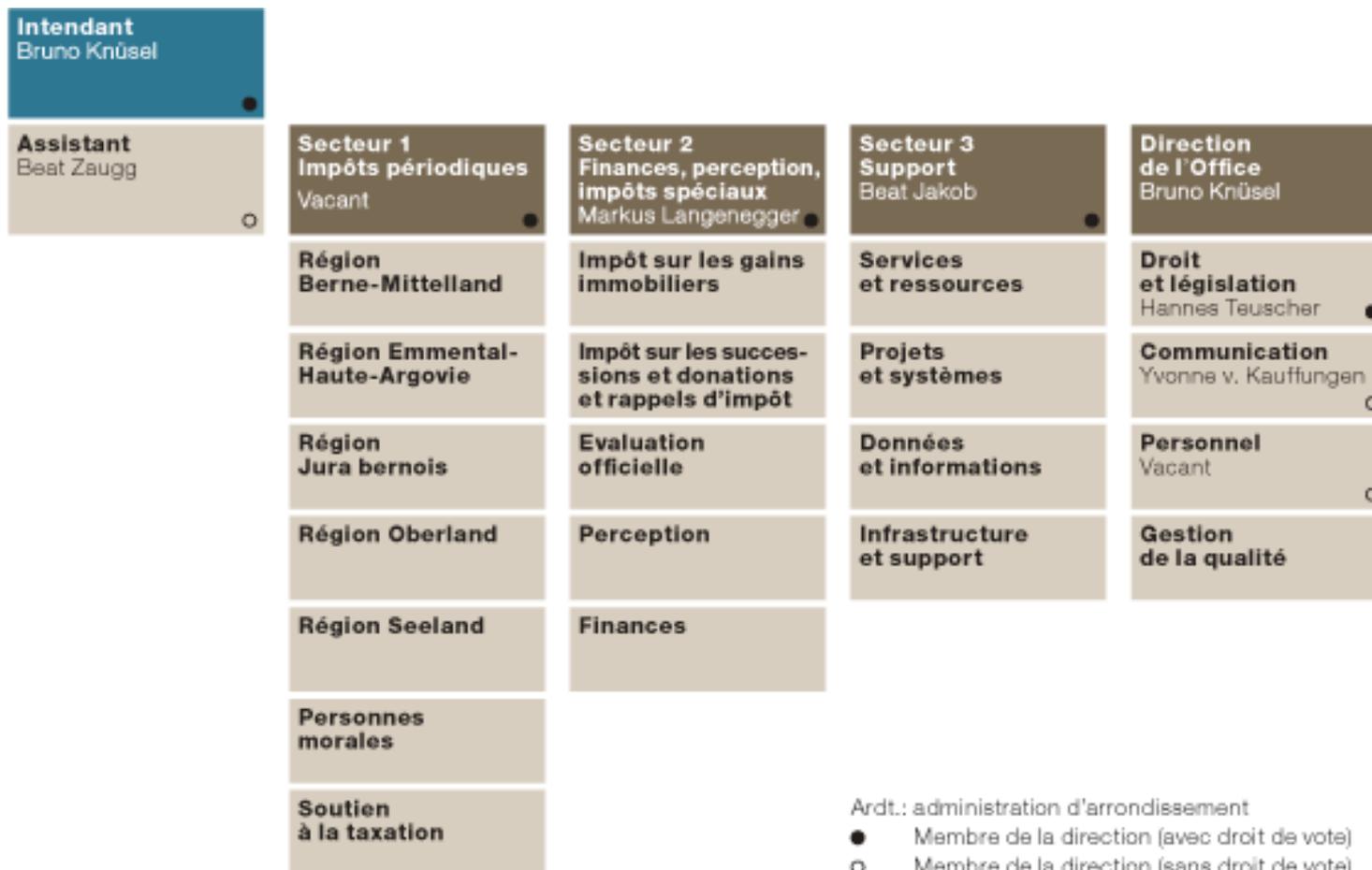
Mesures (allègements canton en millions de CHF)	Conseil- exécutif	Commission	Grand Conseil
Barèmes CPF* (20) <small>*Compensation de la progression à froid</small>	OUI	OUI	OUI
Déductions CPF (40)	NON	--	OUI
Imputation de l'impôt sur le bénéfice (20)	OUI	OUI	OUI
Imposition proportionnelle des bénéfices (48)	OUI	NON	NON
Autres allègements sur le revenu (142)	---	OUI	OUI
Autres allègements sur la fortune (36)	---	OUI	NON
TOTAL des allègements	88 millions CHF	218 millions CHF	222 millions CHF

Sommaire

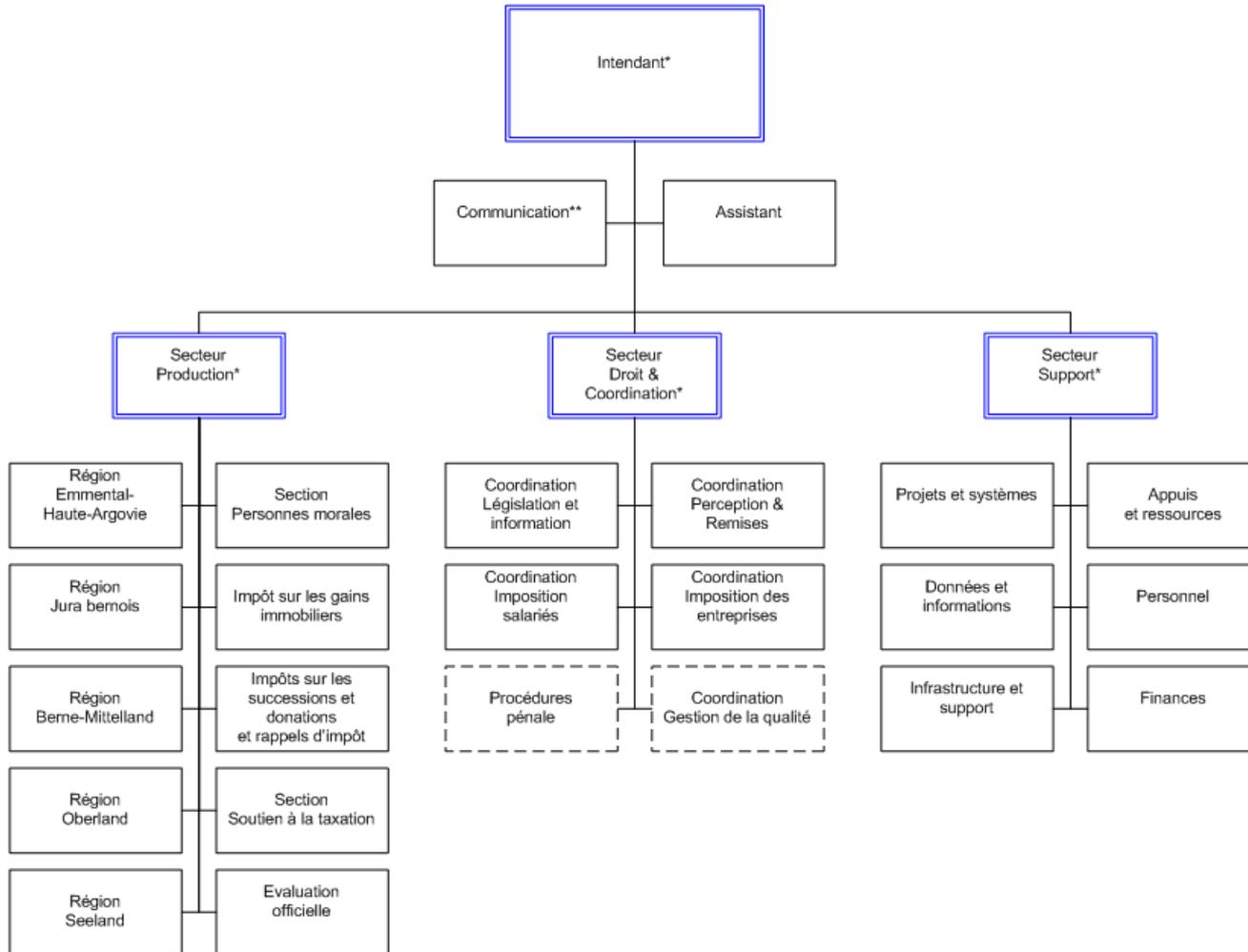
- 1 Rétrospective / Perspectives
- 2 Nouveautés de l'année fiscale 2009
- 3 Révision de la loi sur les impôts 2011
- 4 Adaptation de l'organisation de l'Intendance des impôts**
- 5 Nouveautés en matière d'impôt à la source
- 6 Réforme de l'administration décentralisée
- 7 Optimisation des médias électroniques / cyberadministration
- 8 Questions



Ancien organigramme de l'ICI



Organigramme de l'ICI (dès 2010)



* Membre de la direction (avec droit de vote)

** Membre de la direction (sans droit de vote)



Sommaire

- 1 Rétrospective / Perspectives
- 2 Nouveautés de l'année fiscale 2009
- 3 Révision de la loi sur les impôts 2011
- 4 Adaptation de l'organisation de l'Intendance des impôts
- 5 Nouveautés en matière d'impôt à la source**
- 6 Réforme de l'administration décentralisée
- 7 Optimisation des médias électroniques / cyberadministration
- 8 Questions



Nouvelles organisation et nouvelles procédures pour l'impôt à la source dans le canton de Berne



Personnes concernées + recettes

DPI enregistrés en 2009

(DPI = débiteur de la prestation imposable)

- environ 10 000



PIS enregistrées ayant leur domicile dans le canton de Berne en 2009

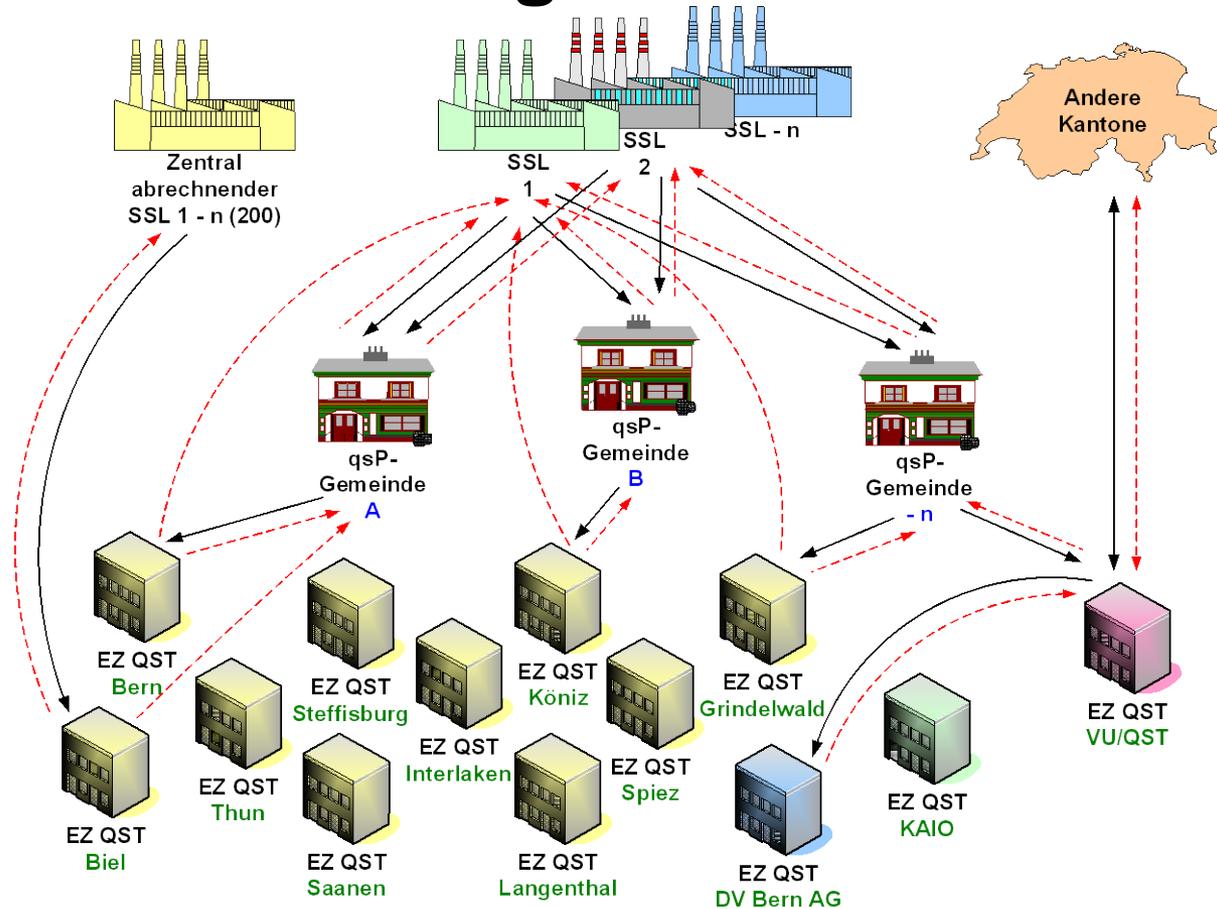
(PIS = personne imposée à la source)

- environ 60 000

Recettes fiscales en 2009 (impôt fédéral direct et impôts cantonal, communal et paroissial)

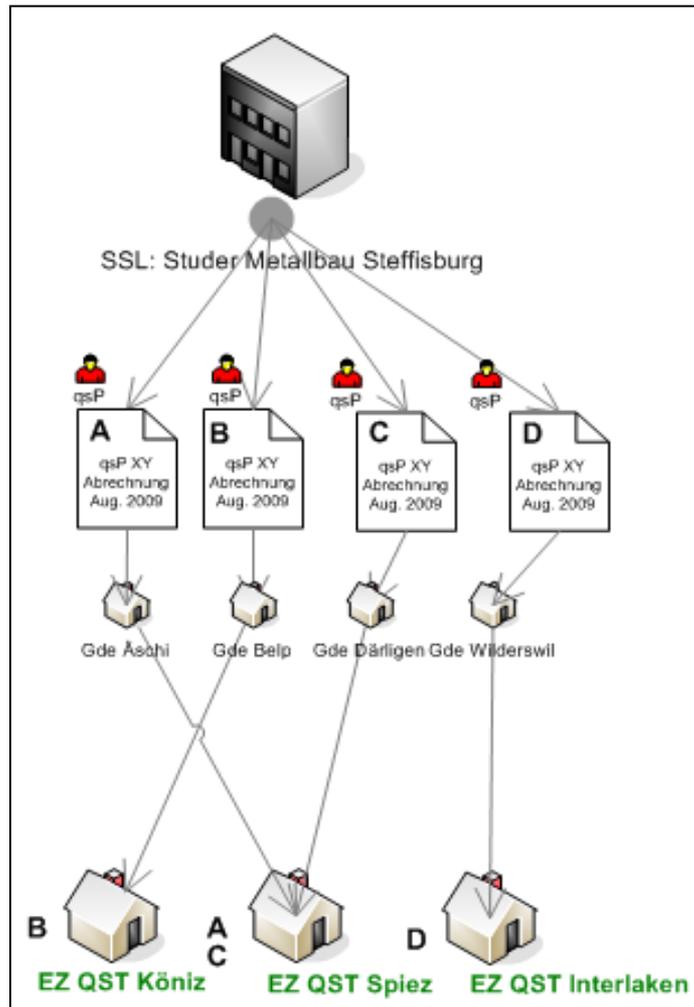
- environ 170 millions de francs

Ancienne organisation IS



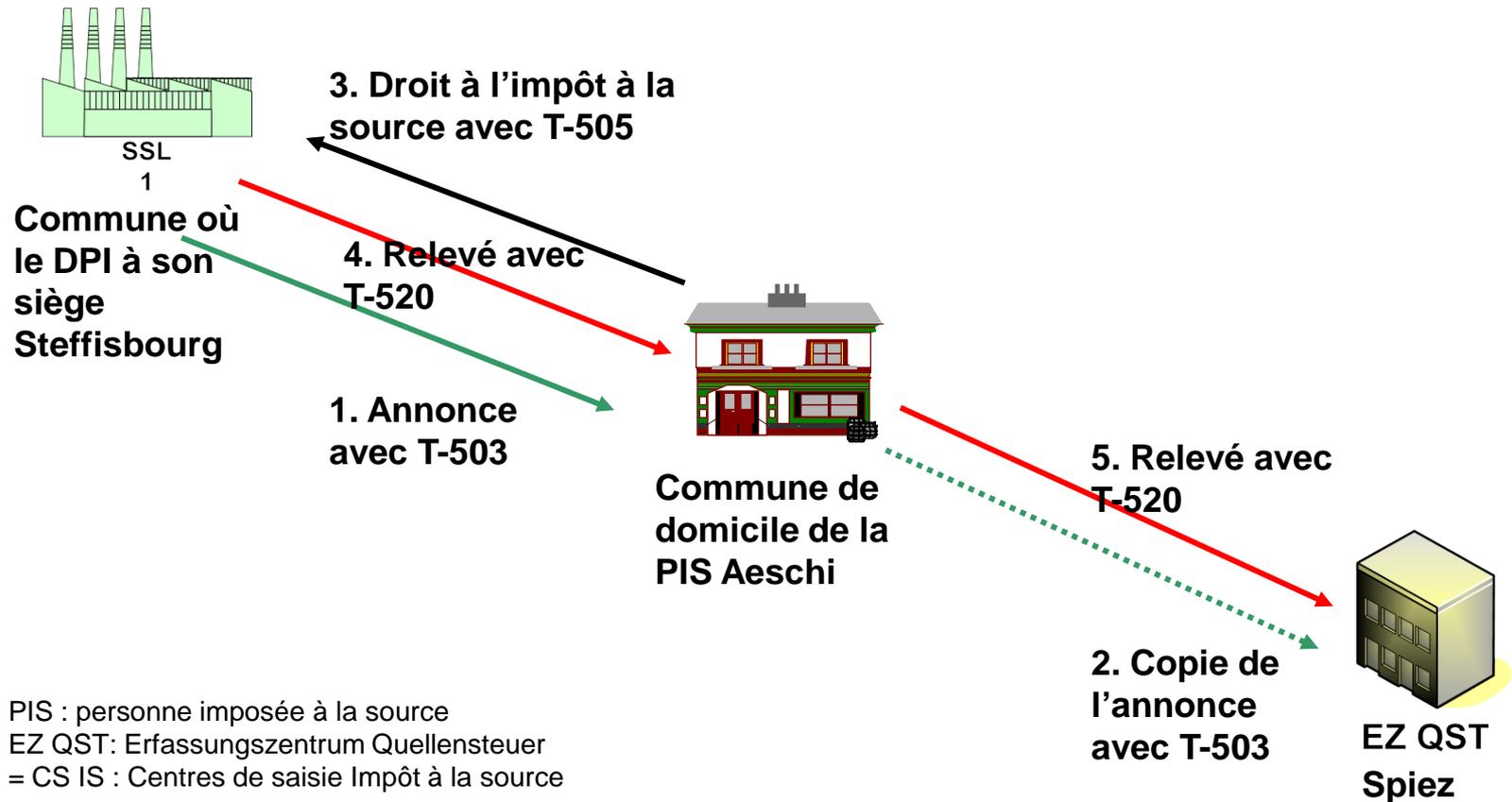
- SSL: = DPI : débiteur de la prestation imposable
- Zentral abrechnender SSL = DPI rattaché à un service central
- qsP-Gemeinde = commune PIS
- EZ QST: = CS IS : Centres de saisie Impôt à la source
- VU/QST: = ST/IS : Soutien à la taxation

Ancienne organisation IS

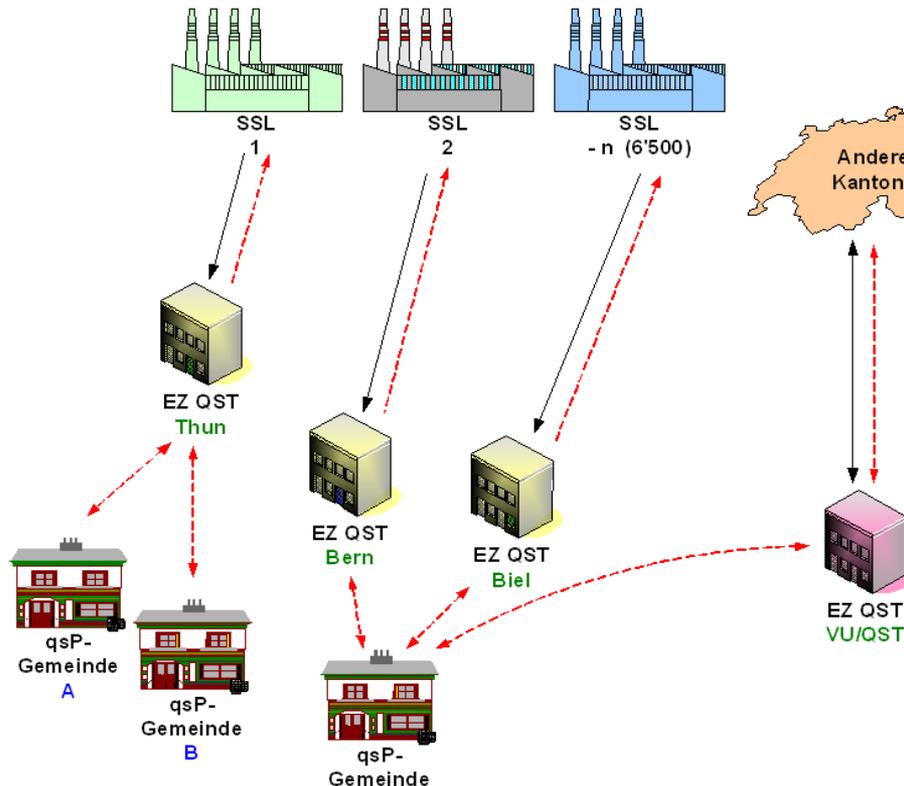


- SSL: Schuldner der steuerbaren Leistung
= DPI : débiteur de la prestation imposable
- qsP = PIS : personne imposée à la source
- Gde = commune
- EZ QST: Erfassungszentrum Quellensteuer
= CS IS : Centres de saisie Impôt à la source

Ancienne organisation IS

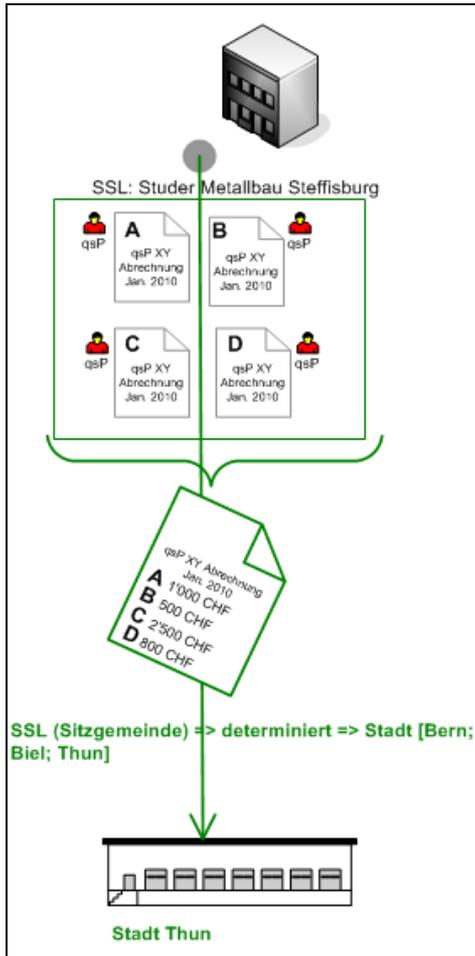


Nouvelle organisation IS dès le 1.1.2010



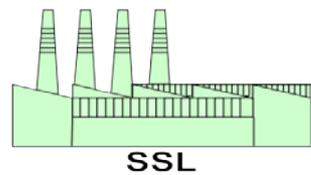
- DPI dont le siège se trouve hors du canton de Berne
- Relevé d'impôt à la source intercantonal
- Relevé d'impôt à la source des frontaliers français
- Relevé d'impôt à la source des artistes, des sportifs ou des conférenciers étrangers

Nouvelle organisation IS dès le 1.1.2010



- SSL: = DPI : débiteur de la prestation imposable
- qsP = PIS : personne imposée à la source
- Gde = commune
- EZ QST: = CS IS : Centres de saisie Impôt à la source

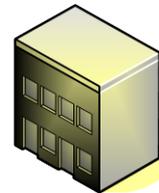
Nouvelle organisation IS dès le 1.1.2010



1
Commune où
le DPI à
son siège
Steffisbourg

Echange (électronique)
de notifications, décision
de taxation, bulletin de
versement

Annonce et relevé
(électroniques)



KG+
Ville de Thoune

Confirmation / Notification
de correction électronique

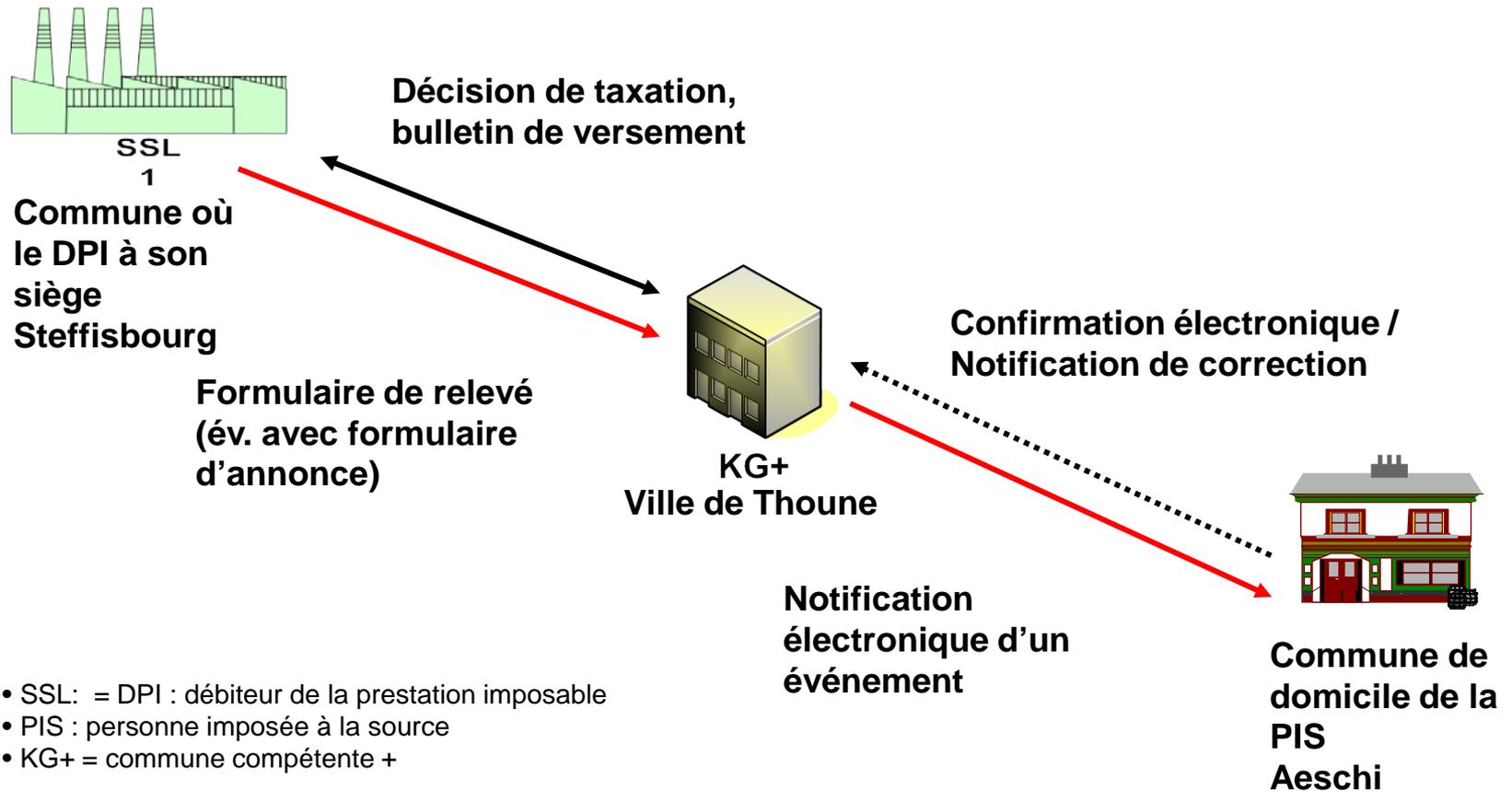
Notification
électronique d'un
événement



Commune de
domicile de la
PIS
Aeschi

- SSL: = DPI : débiteur de la prestation imposable
- PIS : personne imposée à la source
- KG+ = commune compétente +

Nouvelle organisation IS dès le 1.1.2010



- SSL: = DPI : débiteur de la prestation imposable
- PIS : personne imposée à la source
- KG+ = commune compétente +

Nouvelle organisation IS dès le 1.1.2010

- Tous les DPI (débiteurs de la prestation imposable) sont rattachés explicitement à **un des quatre centres de saisie IS** à compter du 1^{er} janvier 2010 ; le rattachement dépend de la commune ou le **DPI à son siège**
- Répartition des DPI par régions
 - Ville de Thoune : région de l'Oberland bernois
 - Ville de Berne : région de Berne-Mittelland
 - Ville de Bienne : régions du Seeland, du Jura bernois et de l'Emmental-Haute-Argovie
 - Intendance des impôts du canton de Berne (domaine de l'impôt à la source) : DPI n'ayant pas leur siège dans le canton de Berne
- Nouvelle application pour la saisie électronique de l'impôt à la source à compter du 11 janvier 2010
 - Tenue des registres et taxation des personnes imposées à la source



Nouvelle organisation IS dès le 1.1.2010

TaxMe Portail

- Pour DPI : débiteurs de la prestation imposable
- Connexion au portail avec numéro GCP, code ID et mot de passe



Impôt à la source sur le portail TaxMe

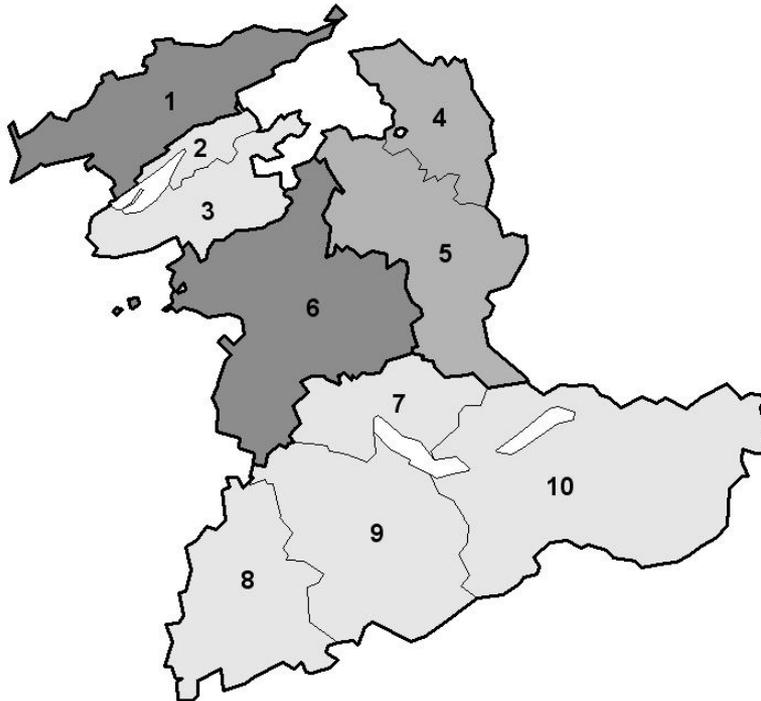
- Administration des personnes imposées à la source : annonce d'une entrée/sortie, d'autres mutations telles que mariage, etc..
- Relevé de l'impôt à la source
- Informations et annonces de la part de l'Intendance des impôts

Sommaire

- 1 Rétrospective / Perspectives
- 2 Nouveautés de l'année fiscale 2009
- 3 Révision de la loi sur les impôts 2011
- 4 Adaptation de l'organisation de l'Intendance des impôts
- 5 Nouveautés en matière d'impôt à la source
- 6 Réforme de l'administration décentralisée**
- 7 Optimisation des médias électroniques / cyberadministration
- 8 Questions



Réforme de l'administration décentralisée (1)



Région administrative du Jura bernois

1. Arrondissement du Jura bernois

Région administrative du Seeland

2. Arrondissement de Biel/Bienne

3. Arrondissement du Seeland

Région administrative de l'Emmental-Haute-Argovie

4. Arrondissement de la Haute-Argovie

5. Arrondissement de l'Emmental

Région administrative de Berne-Mittelland

6. Arrondissement de Berne-Mittelland

Région administrative de l'Oberland

7. Arrondissement de Thoune

8. Arrondissement du Haut-Simmental-Gessenay

9. Arrondissement de Frutigen-Bas-Simmental

10. Arrondissement d'Interlaken-Oberhasli

Réforme de l'administration décentralisée (2)

Adaptations à l'Intendance des impôts

Région de Berne-Mittelland

- Communes rattachées : Bärswil, Meikirch
- Communes détachées : Bätterkinden, Utzenstorf, Wiler bei Utzenstorf, Ziebach, Bangerten, Ruppoldsried, Burgistein, Gurzelen, Kienersrüti, Seftigen, Uttigen, Wattenwil

Région de l'Emmental-Haute-Argovie

- Communes rattachées : Bätterkinden, Utzenstorf, Wiler bei Utzenstorf, Ziebach
- Commune détachée : Bärswil

Région de l'Oberland

- Communes rattachées : Burgistein, Gurzelen, Kienersrüti, Seftigen, Uttigen, Wattenwil
- Commune détachée : aucune

Région du Seeland

- Communes rattachées : Bangerten, Ruppoldsried
- Commune détachée : Meikirch

Région du Jura bernois : Aucun changement



Sommaire

- 1 Rétrospective / Perspectives
- 2 Nouveautés de l'année fiscale 2009
- 3 Révision de la loi sur les impôts 2011
- 4 Adaptation de l'organisation de l'Intendance des impôts
- 5 Nouveautés en matière d'impôt à la source
- 6 Réforme de l'administration décentralisée
- 7 Optimisation des médias électroniques / cyberadministration**
- 8 Questions



Amélioration de la cyberadministration

- Nouveau site de l'Intendance des impôts www.be.ch/impots
- Adaptations des applications
 - TaxMe Online
 - TaxInfo
- Nouveautés du portail TaxMe
- E-facture



Amélioration de la cyberadministration

- Nouveau site de l'Intendance des impôts www.be.ch/impots
- Adaptations des applications
 - TaxMe Online
 - TaxInfo
- Nouveautés du portail TaxMe
- E-facture



Etat des lieux

- ACE 638/2007 : mandat à la Chancellerie d'Etat (ComBE) sur la base d'une motion de 2004
 - standardisation de tous les sites cantonaux

- Objectifs
 - perception extérieure du canton de Berne en tant qu'unité
 - simplicité, rapidité, actualité et facilité de compréhension des informations recherchées
 - accessibilité (personnes handicapées)
 - gestion uniforme avec le nouveau système de gestion du contenu



Objectifs supplémentaires pour www.be.ch/impots

- plate-forme Internet de référence (aussi au plan suisse)
- utilisation des possibilités de manière conviviale
- attrait et proximité
 - clarté
 - pas de redondances
 - liens entre toutes les pages traitant un thème
 - architecture claire et logique
 - accessibilité
- réduction des préjugés → image positive, de proximité
- positionner l'Intendance des impôts comme un service d'aide et de conseil
- style compréhensible



Calendrier de la migration des Directions

- FIN décembre 2009
- INS février 2010
- Grand Conseil avril 2010
- Portail be.ch et POM juin 2010
- CHA et JCE décembre 2010

- SAP et ECO mars 2011

- Sont imposés pour toutes les Directions
 - la présentation et l'identité visuelle
 - la structure (architecture de l'information)

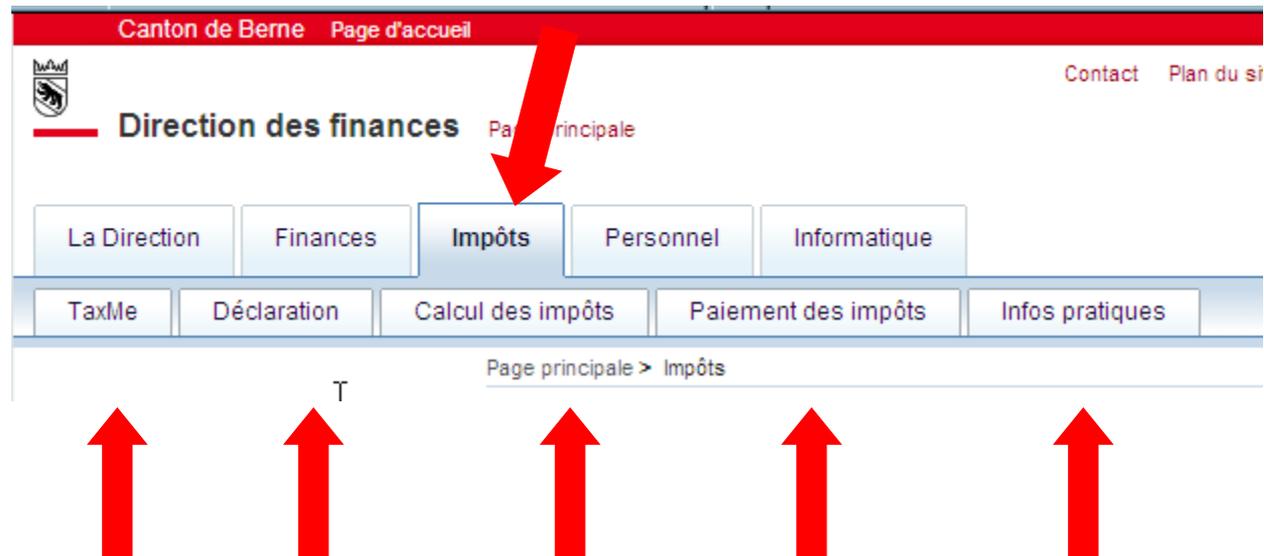


Direction des finances www.be.ch/finances

The screenshot shows the website interface for the Direction des finances of the Canton de Berne. At the top, there is a navigation bar with the text 'Canton de Berne Page d'accueil' on the left and 'Deutsch' on the right. Below this, there are links for 'Contact', 'Plan du site', and 'Mots-clés de A à Z'. A search box with the button 'Chercher' is also present. The main header features the logo of the Canton de Berne and the text 'Direction des finances' with 'Administration principale' below it. A red arrow points to the 'Impôts' link in the navigation menu. Below the navigation menu, there are several sections: 'Le directeur' featuring a photo of Urs Gasche, 'Offices' with a list of links, 'Thèmes' with links for 'Finances', 'Impôts', 'Personnel', and 'Informatique', and 'Actualité' with news items dated 7 décembre 2009 and 6 décembre 2009. A 'TaxMe Online' advertisement is also visible on the right side.

Onglet « Impôts » (et non Intendance des impôts)

- illustre le processus pour le contribuable
 - une innovation en Suisse



Nouvelle page d'accueil www.be.ch/impots

Canton de Berne Page d'accueil Deutsch

Contact Plan du site Mots-clés de A à Z

Chercher

Direction des finances Page d'accueil

La direction Finances **Impôts** Personnel Informatique

TaxMe Déclaration Calcul des impôts Paiement des impôts Infos pratiques

Startseite > Impôts

Intendance des impôts du canton de Berne

Bienvenue!

Vous êtes à la recherche d'informations sur la pratique fiscale du canton de Berne, d'une réponse à une question urgente, de conseils et d'aide. Ne cherchez plus! Pratique et bien structuré, notre site Internet répond clairement à toutes vos questions sur la fiscalité et vous présente tous nos services électroniques TaxMe.

Actualités

2 octobre 2009
[Arrêt du Tribunal fédéral relatif à l'imposition partielle](#)

TaxMe

Tout savoir sur nos multiples services fiscaux en ligne: de l'établissement de votre déclaration d'impôt sur Internet avec TaxMe online, au portail TaxMe vous donnant accès à votre dossier fiscal personnel, en passant par le CD TaxMe. C'est simple, pratique, rapide et sûr!

Déclaration

Tous les renseignements dont vous avez besoin pour remplir votre déclaration d'impôt – guides, notices, conseils et autres informations de fond importantes sur tous les genres d'impôt.

Calcul des impôts

Vous voulez savoir ce qu'un changement de situation comme une augmentation de salaire, la vente de votre maison ou la perception de prestations de prévoyance changera à votre imposition? Utilisez le simulateur adapté à presque tous les genres d'impôt et les informations nécessaires au calcul de votre impôt.

Paiement des impôts

Toutes les informations importantes sur les bordereaux de tranches et le décompte final, les délais, les échéances, les facilités de paiement, la remise d'impôt, les amendes et le recouvrement.

Infos pratiques

Vous trouverez ici des réponses, des explications, des définitions et des informations de fond professionnelles, bien classées et claires pour mieux comprendre certains points de fiscalité, les notions qui ne vous sont pas familières ou la fiscalité de certaines situations particulières.

TaxMe Online

www.taxme.ch

Etablissez votre déclaration d'impôt en ligne sans logiciel à installer, ni gaspillage de papier. C'est simple et rapide.

TaxInfo

www.taxme.ch

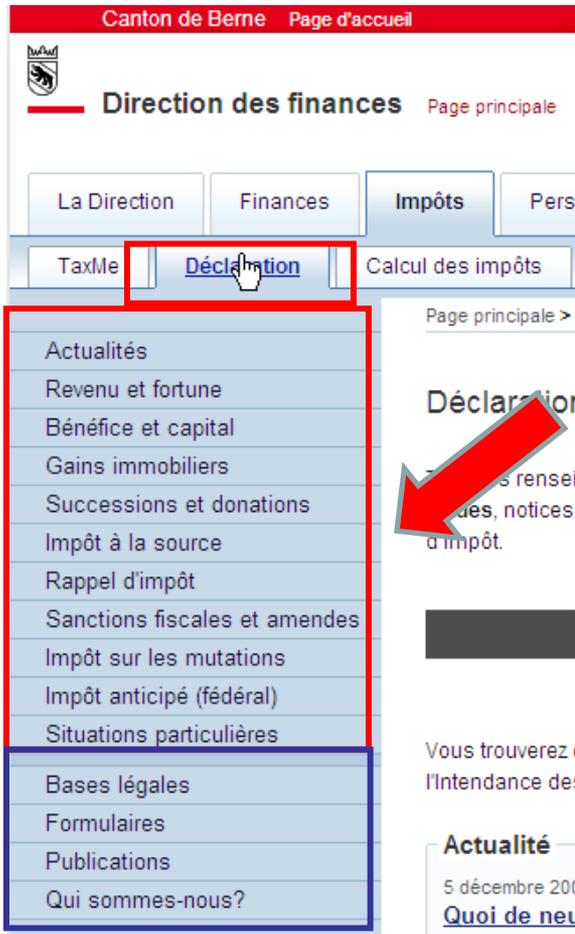
TaxInfo, c'est toute la pratique fiscale du canton de Berne sous forme d'articles fouillés sur tous les sujets.

Contact

Intendance des impôts du canton de Berne
Tél. 0040 844 411
[Formulaire de contact](#)

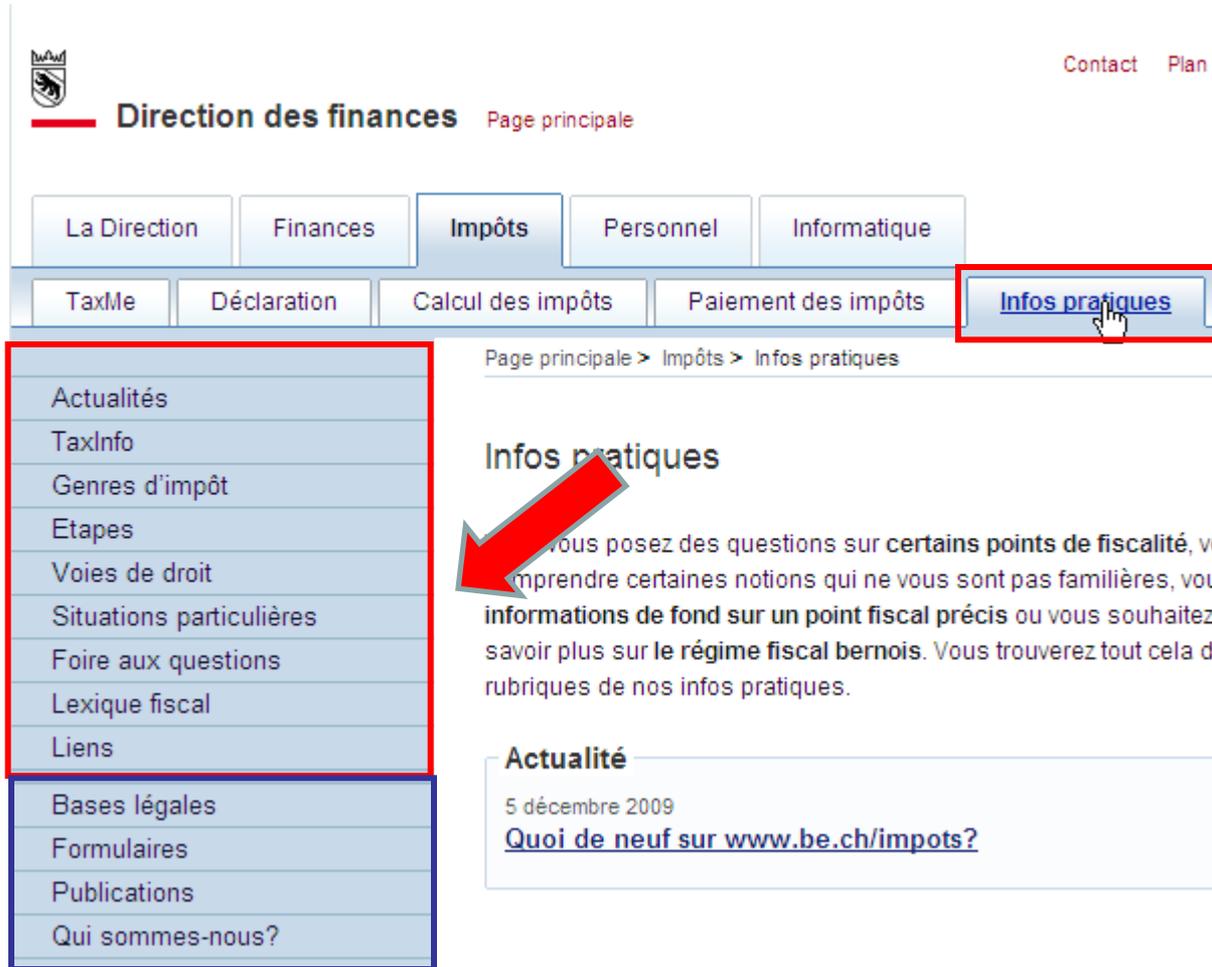
Ligne info-service:
0040 844 411 (tarif ordinaire)
du lundi au vendredi
8h à 12h et 13h à 17h

www.be.ch/impots - Déclaration



The screenshot shows the website interface for the Canton of Bern's tax authority. At the top, there is a red header with 'Canton de Berne Page d'accueil'. Below it, the logo of the Canton of Bern is followed by 'Direction des finances Page principale'. A navigation bar contains buttons for 'La Direction', 'Finances', 'Impôts', and 'Pers'. Below this, there are buttons for 'TaxMe', 'Déclaration', and 'Calcul des impôts'. The 'Déclaration' button is highlighted with a red box, and a red arrow points to it. A dropdown menu is open under 'Déclaration', listing various tax-related topics: 'Actualités', 'Revenu et fortune', 'Bénéfice et capital', 'Gains immobiliers', 'Successions et donations', 'Impôt à la source', 'Rappel d'impôt', 'Sanctions fiscales et amendes', 'Impôt sur les mutations', 'Impôt anticipé (fédéral)', 'Situations particulières', 'Bases légales', 'Formulaires', 'Publications', and 'Qui sommes-nous?'. The bottom part of the page shows a 'Page principale >' link, a 'Déclaration' section with a red arrow pointing to it, and an 'Actualité' section with the date '5 décembre 2010' and the text 'Quoi de neu'.

www.be.ch/impots - Infos pratiques



The screenshot shows the website interface for the Canton of Bern's tax authority. At the top left is the logo of the Canton of Bern. To the right are links for 'Contact' and 'Plan de site'. Below this is the header 'Direction des finances' with a link to 'Page principale'. A navigation bar contains buttons for 'La Direction', 'Finances', 'Impôts', 'Personnel', and 'Informatique'. A secondary navigation bar includes 'TaxMe', 'Déclaration', 'Calcul des impôts', 'Paiement des impôts', and 'Infos pratiques', which is highlighted with a red box and a mouse cursor. A left-hand sidebar menu is also highlighted with a red box, listing: 'Actualités', 'TaxInfo', 'Genres d'impôt', 'Etapas', 'Voies de droit', 'Situations particulières', 'Foire aux questions', 'Lexique fiscal', 'Liens', 'Bases légales', 'Formulaires', 'Publications', and 'Qui sommes-nous?'. The main content area shows the breadcrumb 'Page principale > Impôts > Infos pratiques', the title 'Infos pratiques', and a paragraph explaining the purpose of the page: 'Si vous posez des questions sur certains points de fiscalité, vous souhaitez comprendre certaines notions qui ne vous sont pas familières, vous recherchez des informations de fond sur un point fiscal précis ou vous souhaitez savoir plus sur le régime fiscal bernois. Vous trouverez tout cela dans les rubriques de nos infos pratiques.' Below this is an 'Actualité' section with a date '5 décembre 2009' and a link 'Quoi de neuf sur www.be.ch/impots?'. A red arrow points from the 'Infos pratiques' title to the main text.

Newsletter électronique



- Envoyée 4 x an gratuitement
- Depuis janvier 2008
 - Prochaine édition: 13 janvier 2010
- Environ 35 000 personnes abonnées
- Abonnement via www.be.ch/impots - Actualités



Amélioration de la cyberadministration

- Nouveau site de l'Intendance des impôts www.be.ch/impots
- Adaptations des applications
 - TaxMe Online
 - TaxInfo
- Nouveautés du portail TaxMe
- E-facture





- > **Données de référence**
- Données de votre conjoint-e
- Données des enfants
- Coordonnées personnelles
- Economie de papier
- Revenus provenant d'une activité
- Autres revenus
- Titres
- Immeubles privés
- Autres éléments de fortune
- Dettes et intérêts passifs
- Frais professionnels
- Déductions
- Résultat
- Terminer votre déclaration d'impôt
- Infos
- Importation
- Imprimer

Données de référence

Ci-dessous, les données de votre déclaration d'impôt à la date déterminante du 31.12.2009.
 Si l'état civil affiché est incorrect, veuillez prendre contact avec l'Intendance des impôts de votre région avant de remplir votre déclaration d'impôt.

Données de la déclaration d'impôt [Aide pour ce point](#)

Année fiscale	2009
N° du cas	<input type="text" value="1"/>
Commune de taxation au 31.12.2009	- Veuillez sélectionner -
Numéro GCP	<input type="text" value="88888888"/>
Nom / prénom	<input type="text"/>
Confession au 31.12.2009	- Veuillez sélectionner -
Adresse	<input type="text"/>
NPA	<input type="text"/>
Localité	<input type="text"/>



Recherche

> Thèmes

1. Généralités
2. Le revenu et la fortune
3. Personnes morales
4. Imposition à la source
5. Les gains immobiliers
6. Procédure
7. Dispositions pénales
8. Perception, garanties et remise
9. Impôts communaux
10. Impôt fédéral direct
11. Loi concernant l'impôt sur les successions et donations

Formulaires

Page d'accueil > Thèmes

Thèmes

Si vous cherchez des informations sur un thème ou un article de loi précis, vous êtes au bon endroit!

Pour compléter votre déclaration d'impôt, référez-vous aux articles traitant de l'impôt sur le revenu et s rubriques sur les genres d'impôt, la procédure, les dispositions fiscales et la perception de l'impôt a

Remarque: les thèmes sont classés selon la logique de la loi sur les impôts (LI). Les articles de la l rapportent aux pratiques disponibles sont systématiquement indiqués en vis-à-vis.

En savoir plus

- [Loi sur les impôts du canton de Berne \(LI\)](#)
- [Loi concernant l'impôt sur les successions et donations \(LISD\)](#)



> Recherche

Thèmes

Formulaires

Page d'accueil > Recherche

Imprimer

Recherche

Recherche par mot-clé

Chercher

Pour la recherche, veuillez choisir un ou plusieurs termes.

Nota bene

Informations sur un thème ou un article de loi précis: [Thèmes](#)

Informations sur les formulaires de déclaration d'impôt: [Formulaires](#)

Début de page



> Recherche

Thèmes

Formulaires

Page d'accueil > Recherche

Recherche par mot-clé

Déductions

Chercher

Résultat de la recherche

Résultats 1 à 58 pour Déductions

[Déduction pour dons](#)

... i LIFD <http://www.admin.ch/ch/f/rs/64211/a33.html>.) Exemple de déduction pour dons Revenu net avant dé
000 CHF Plafond de la déduction pour dons: 3 000 CHF ...

[Déduction pour assurances](#)

... personnes seules avec caisse de pension ou 3e pilier a La déduction est majorée de 700 CHF par enfant
à Déduction pour assurances Art. 38, al. 1 lit. g LI [http](#)

[Déduction pour personnes mariées](#)

Déduction pour personnes mariées Déduction générale pour personnes mariées (art. 40, al. 1 LI [http](#) ... est a
effectuée lors de la taxation. \ Montant de la déduction ...

[Déduction pour sous-utilisation](#)

... de la fréquence d'utilisation ne donne pas droit à la déduction. En outre, la déduction n'est pas possible: #
utilisées qu'occasionnellement Déduction ...



> Recherche

Thèmes

Formulaires

Déduction pour dons

1 Jusqu'à l'année fiscale 2005 comprise

Les dons déductibles des revenus sont les prestations pécuniaires bénévoles versées aux personnes morales dont le siège est en Suisse et qui sont exonérées de l'impôt pour but de service public ou de pure utilité publique. Le montant total des dons d'une année fiscale donnée doit au moins atteindre 100 CHF.

Les libéralités versées à des personnes physiques ne sont jamais déductibles au titre de dons. Dans certains cas, elles peuvent être déductibles au titre d'aides à personne dans le besoin. Les dons versés aux personnes morales exonérées de l'impôt pour buts culturels ne sont pas déductibles.

La déduction est plafonnée à 10% du revenu net. Si le montant déclaré est plus élevé, il est automatiquement ramené au montant déductible à l'occasion de la taxation. La somme prise en compte est indiquée sur la décision de taxation ([art. 38, al. 1, lit. i LI](#) / [art. 33, al. 1, lit. i LIFD](#).)

Exemple de déduction pour dons

Revenu net avant déduction des dons: 30 000 CHF

Plafond de la déduction pour dons: 3 000 CHF

2 A partir de l'année fiscale 2006

Entrées en vigueur le 1.1.2006, les nouvelles dispositions du droit des fondations introduisent certaines nouveautés en matière de déduction pour dons. La déductibilité s'applique désormais également aux **prestations bénévoles non pécuniaires** (comme les dons d'immeubles, d'objets d'art, de créances, de droits incorporels, etc.). Le travail bénévole (dit don de temps) n'est toutefois pas

Amélioration de la cyberadministration

- Nouveau site de l'Intendance des impôts www.be.ch/impots
- Adaptations des applications
 - TaxMe Online
 - TaxInfo
- Nouveautés du portail TaxMe
- E-facture



www.taxme.ch **TaxMe Portail**

- Présentation entièrement revue
- Plus claire, plus conviviale
- Nouvelle navigation, identique à celle du site de l'Intendance des impôts
 - Ma déclaration d'impôt
 - Calculer mes impôts
 - Payer mes impôts
 - Mon compte
 - Adresses



Nouvelle prestation

Possibilités offertes par le dossier fiscal électronique

- saisir ses données et déductions au fil de l'année
- rassembler les justificatifs
- créer un « dossier » personnel
- transférer les justificatifs directement dans TaxMe-Online l'année suivante



utilisation unique

TaxMe Online

et

interactif

TaxMe Portail

- Etablissement de la déclaration directement sur Internet
- Aucun logiciel à installer
- Importation possible des données depuis le CD TaxMe
- Sécurité maximale = transfert crypté des données
- **Nécessaires : numéro CGP / numéro de cas / code ID**
- Consultation des données personnelles et du dossier fiscal
- Accès aux bordereaux, paiements et extraits de compte
- Dépôt d'une réclamation par voie électronique
- Remise des justificatifs par voie électronique
- Accès à TaxMe Online
- **Enregistrement nécessaire (comme pour l'e-banking)**
- **Accès par liste de codes**



Login TaxMe-Online vs TaxMe-Portail

TaxMe Online

TaxMe online

Pour établir votre déclaration d'impôt sur Internet, lancez: www.taxme.ch (Etablir et déposer votre déclaration d'in

Vos codes d'accès sont les suivants:

Numéro GCP:	12'345'678
Numéro du cas:	8
Code personnel:	PACPI5o1

TaxMe Portail

01	7SME	11	44NN	21	J8NK	31	UQN3	41	4NPS
02	27JK	12	BC6J	22	X76J	32	GRJ3	42	VY82
03	7QXH	13	96Y8	23	V33K	33	NY7C	43	BYQ9
04	8HVJ	14	JX91	24	LDJ2	34	2PX9	44	4XDE
05	Z3VK	15	32NR	25	VGE1	35	8RE1	45	J1LF
06	E3J7	16	UK5Z	26	85Z6	36	BYK1	46	4F33
07	W9L3	17	2ZFD	27	1CQZ	37	9SBA	47	JD2D
08	6JJP	18	P3AB	28	MTR9	38	L2JF	48	3G9U
09	X2FW	19	H5LF	29	SJL7	39	R1JA	49	7H3S
10	X9UW	20	3WA3	30	J3GE	40	P3WE	50	1E9K

Amélioration de la cyberadministration

- Nouveau site de l'Intendance des impôts www.be.ch/impots
- Adaptations des applications
 - TaxMe Online
 - TaxInfo
- Nouveautés du portail TaxMe
- E-facture



Versements au guichet postal/bancaire

Laps de temps : 12 mois (août 2008 – juillet 2009)

- Total des montants versés (122 millions de CHF par mois) 1,464 milliard de CHF
- Total des émoluments 2,4 millions de CHF
- Versement le plus important 144 000 CHF
- Nombre de versements (Ø 95 450 par mois) 1 145 399



Nouveauté



Vos factures, oui mais électroniques!

- Première administration fiscale de Suisse
- 7 500 inscriptions au 4.1.2010 (depuis le 16.11.2009, soit 50 jours)
- Conditions pour l'utilisation et l'inscription :
 - contrat de e-banking avec la Poste ou une banque
- Facture par e-banking (et non plus par courrier)
- Paiement d'un clic de souris
 - possibilité de modifier date et montant du versement

- Trois tranches canton/communes (juin / sept. / déc.)
- Décompte provisoire de l'impôt fédéral direct (en mars)

- Décompte final définitif et décision de taxation canton/communes et IFD → toujours sur papier





**Merci de votre
attention !**